

Entretien avec le directeur général des Impôts

Joel Ogouma : « Nous sommes inquiétés de l'ampleur de l'économie informelle au Gabon »

Propos recueillis par Maxime Serge MIHINDOU
Libreville/Gabon

Selon un rapport publié par le Fonds monétaire international, le Gabon est le pays d'Afrique centrale le plus gangrené par l'informel, lequel représente entre 40 et 50 % du produit intérieur brut. Des centaines de milliards de francs qui échappent, chaque année, à l'administration fiscale et qui auraient, à eux seuls, pu financer d'importants projets de développement sans recourir aux emprunts à rabais. Interrogé sur l'ampleur de ce phénomène, le directeur général des Impôts Joël Ogouma renonce à tout fatalisme en esquissant des solutions qui malheureusement tardent à produire de vrais résultats.

L'union. Selon un rapport publié en mai 2017 par le Fonds monétaire international, l'économie informelle représente entre 40 et 50 % du PIB du Gabon et notre pays serait le plus touché par ce fléau en Afrique centrale. Comment expliquez-vous ces statistiques affolantes et que représentent-elles réellement, en termes de grandeur ?

Joël Ogouma : Nous avons pris connaissance des conclusions de ce rapport et nous avons été inquiétés par l'ampleur de l'économie informelle qui y est présentée. Cependant, nous n'avons pas attendu ledit rapport pour nous attaquer à ce phénomène que nous savions grandissant dans notre pays. Ce rapport nous apporte un éclairage supplémentaire que nous nous gardons de commenter davantage car, le plus important est de mener des actions pérennes visant à réduire l'ampleur du phénomène en intégrant dans le giron de l'administration fiscale les activités à fiscaliser.

La direction générale des Impôts a lancé en 2015 une vaste opération de recensement et d'immatriculation des commerçants exerçant dans les différents marchés de la capitale et de l'intérieur du pays. Quels sont, à ce jour, les résultats de cette enquête ?

- En 2015, la DGI a effectivement lancé deux opérations de recensement, immatriculation et fiscalisation des commerçants opérant dans deux principaux pôles commerciaux de Libreville à savoir les marchés de Mont-Bouët et de Nkembo. Ces opérations ont permis à la Direction générale des impôts de collecter les données suivantes contenues dans ce tableau. Sur 5 044 contribuables recensés, seulement 1 046 étaient en règle, soit 20,74 % 3 998 ne respectaient pas leurs obligations fiscales, soit un ratio de 79,26 % ; et 1 664 étaient immatriculés mais inconnus de la DGI. Les recettes totales générées par ces deux opérations ont permis de collecter : 1,526 milliard de francs. Il ressort de ces opérations que pour la DGI, l'informel revêt des caractères multiples. Il y a le contribuable immatriculé, donc connu mais qui ne remplit pas ses obligations (58,38%) et le contribuable non immatriculé mais qui exerce son activité sans que l'Administration fiscale ne connaisse son existence (41,62%).

De quels moyens disposez-vous pour lutter contre l'économie souterraine, ou du moins l'atténuer ? Es-ce une fatalité ?

- A l'échelle de la DGI, la réponse au phénomène de l'informel est de deux ordres. Il est tout d'abord « interne ». Sur le plan des structures, il s'agissait de mettre en place des Centres des impôts des petites



Photo : BANDONA

Photo : D.R

Le DG des impôts Joël Ogouma : il faut des mesures fortes en interne et en externe pour juguler l'économie noire. tableau de droite : MSM/ Source: FMI

Classement des pays d'Afrique subsaharienne en fonction du pourcentage du secteur informel dans leur économie

ENTRE 20 ET 30 %	
1- MAURICE	20- LESOTHO
2- AFRIQUE DU SUD	21- GUINEE BISSAU
3- NAMIBIE	22- MADAGASCAR
4- CAMEROUN	23- GHANA
5- BOTSAWANA	24- CONGO
6- TOGO	25- OUGANDA
ENTRE 40 ET 50 %	
7- BURUNDI	26- MALI
8- COMORES	27- SENEGAL
ENTRE 30 ET 40 %	
9- RWANDA	28- G.EQUATORIALE
10- KENYA	29- TCHAD
11- NIGER	30- SIERRA LEONE
12- BURKINA FASO	31- RCA
13- MALAWI	32- ZIMBABWE
14- C. D IVOIRE	33- GABON
15- ZAMBIE	34- ANGOLA
16- MOZAMBIQUE	35- BENIN
PLUS DE 50 %	
17- RDC	36- TANZANIE
18- LIBERIA	37- NIGERIA
19- GUINEE	

MSM/ Source : FMI



Photo : AFP

Photo : D.R

Le marché de Mont-Bouët et de Nkembo concentrent un nombre important de commerçants sans-papiers. Tableau de droite : MSM/ Source: DGI.

Le poids du secteur informel dans les marchés de Mont-Bouët et de Nkembo

CONTRIBUABLES	NOMBRE	RATIOS
Contribuables recensés	5 044	100,00%
Contribuables en règle	1046	20,74%
Contribuables ne respectant pas leurs obligations	3998	79,26%
Contribuables immatriculés inconnus de la DGI	1664	32,99%
Contribuables mis en demeure de déclarer	62	1,23%
Contribuables scellés/ Recouvrement forcé	751	14,89%
Contribuables à assujettir	3	0,06%

MSM/ Source DGI

entreprises et des particuliers (Cipep) au sein des directions provinciales des impôts. Ainsi, la Direction générale des impôts a voulu rapprocher l'administration fiscale des usagers. En effet, les Cipep ont pour vocation première d'élargir l'assiette et le tissu des contribuables, puis de lutter contre l'informel et d'apporter une réponse adaptée aux besoins des petits contribuables. Ensuite, la lutte contre l'informel doit également être « externe ». La DGI a entrepris depuis quelque temps des actions de communication à l'attention des usagers afin de renforcer le civisme fiscal et de lutter contre l'incivisme en apportant assistance aux contribuables dans le respect des obligations fiscales, à travers notamment les Journées portes ouvertes, les Assises nationales de la fiscalité, les spots d'informations, etc. Par ailleurs, l'administration fiscale compte, avec l'appui du gouvernement, continuer les actions de terrain pour améliorer sa relation avec l'usager. Cette présence permanente sur le terrain, si elle ne peut stopper le phénomène de l'informel, peut tout au moins l'atténuer. Mais, ces actions demandent des moyens humains, matériels et financiers, qu'il nous appartient de mobiliser, bien sûr avec l'appui de la tutelle ministérielle.

Disposez-vous aujourd'hui de véritables moyens pour faire face à ce fléau ?

- Dans une perspective plus large, il convient de retenir que l'économie souterraine constitue un fléau pour les économies en développement qu'il n'est pas aisé d'éradiquer totalement. C'est un mal pour les recettes de l'Etat dans la mesure où les opérateurs concernés, du fait d'exercer leurs activités à l'insu des services fiscaux, ne paient aucun impôt. Il est ici le lieu de rappeler que l'impôt est une contribution rendu obligatoire par la loi à l'effet de prélever sur les revenus de chaque citoyen une part du revenu nécessaire au financement du budget de l'Etat. De ce fait, pour lutter contre l'informel, la loi a mis à la disposition du fisc un pouvoir de contrôle et de sanction de l'ensemble redevable de l'impôt, les entreprises exerçant leurs activités sur le territoire national, comme les personnes physiques.

Au vu des chiffres sur l'ampleur de ce phénomène au Gabon, le pouvoir de contrôle et de sanction dont vous disposez s'avère être, au final, inefficace...

- Mais, l'efficacité de ce pouvoir de contrôle et de sanction dépend de la réunion d'un certain nombre de conditions préalables telles que l'urbanisation : beaucoup d'opérateurs économiques exercent dans notre pays sans avoir une adresse, ce qui pose de sérieux problèmes

de localisation. Il y a les voiries : beaucoup d'activités économiques sont exercées dans des endroits difficiles d'accès, voire inaccessibles pour les services fiscaux. On peut citer également l'alphabétisation : l'économie souterraine est souvent tenue par des personnes sans formation suffisante pour comprendre la nécessité des pouvoirs publics à appréhender les flux générés par ces petites activités a priori de subsistance. Ensuite, on peut évoquer le problème de la bureaucratie : la multiplicité des administrations qui interviennent dans la régulation des activités économiques accroît l'informel chez les petits opérateurs. Pour ces derniers, être en règle avec la mairie, par exemple, signifie être en règle avec l'Etat. Ils ne comprennent pas qu'il faut encore aller aux impôts, au commerce, etc... Et pour terminer, il y a la multiplicité des prélèvements. C'est le corollaire du nombre d'administrations intervenant : chaque administration a ses procédures, des droits à collecter assortis de sanctions éventuelles. Ce qui constitue un réel motif de découragement. C'est donc dire que le premier moyen de lutte contre le secteur informel, c'est la simplification des procédures, la réduction du nombre d'intervenants et, in fine, l'amélioration du climat des affaires pour les petits contribuables.